

EPLEFPA DURANCE ET PAYS DES SORGUES

RAPPORT D'AUTOÉVALUATION

Avril 2022

VI. RETEX : appréciation générale sur le processus d'autoévaluation

En préalable et lorsque la démarche a été présentée aux différentes instances, le chef d'établissement a précisé les freins possibles à la mise en projet :

- Laps de temps court,
- Elaboration concomitante du PLEPA,
- Période peu propice à la projection individuelle (conséquences de la crise sanitaire).

Les retours après les présentations et échanges sont les suivants :

• Agents de l'EPL

Des agents ont contribué volontiers au travail de diagnostic réalisé par les directeurs, adjoints et secrétaires généraux lors de leur session de formation sur le projet d'établissement (entretiens le 8 mars 2022 matin), une démarche proche de celle réalisée dans le cadre de l'autoévaluation :

- Enseignants et formateurs = enseignante contractuelle LEGTA, formateur UFA ;
- Personnels non enseignants = infirmière titulaire LEGTA, TFR Vie Scolaire titulaire LEGTA, secrétaire contractuelle Agence comptable EPL, agent régional titulaire LEGTA.

Réponses au questionnaire « Evaluation de l'établissement – Agents » (lien via LimeSurvey) : 72 sur 133 invitations à participer envoyées, **soit un taux de participation de 54%**.

• Délégués des élèves, étudiants et apprentis

- Souhait d'être sollicités pour donner un avis sur le climat, la qualité de vie dans l'établissement, le promouvoir auprès de futurs apprenants (Conseil Intérieur du LEGTA, 18 novembre 2021).
- Des apprenants ont contribué aux entretiens du 8 mars 2022 matin : élève du LEGTA, étudiante du LEGTA, apprenti de l'UFA

Réponses au questionnaire « Evaluation de l'établissement – Apprenants » (sur papier) : panel parmi les délégués des élèves et de l'ALESA pour le LEGTA (14 participants), représentatif des âges/sex-ratio/classes pour le LPA (77).

• Représentants des parents d'élèves

Intéressés de pouvoir être associés à la démarche, les parents ne se sentent toutefois pas légitimes pour prendre des décisions (Conseil Intérieur du LPA, 15 novembre 2021).

Réponses au questionnaire « Evaluation de l'établissement – Parents » du LEGTA (sondage via Pronote) : **un taux de participation de 6%**.

• Direction

- Cet outil de pilotage qui va permettre de donner un cadre à notre stratégie d'établissement. C'est une occasion idéale pour initier le chantier de projet d'établissement puis de le décliner de manière concomitante en projets de centres, de services (cf. Historique et Fiches G1 à ce sujet) ;
- La démarche est cohérente avec les attendus de la certification Qualiform'Agri et Qualiopi dont bénéficie l'EPL via l'habilitation du CFA Rap et ipso facto l'UFA : autoévaluation, diagnostic sur la base d'indicateurs, suivi, amélioration du service d'accueil du public... ;
- La démarche est globale (ensemble des établissements du secondaire de l'Éducation nationale, du MAA, du privé), avec une méthode commune : mise en place de projets cohérents et lisibles pour les autorités de tutelle, ce qui sera un plus pour venir appuyer des demandes de financement, d'ouvertures de structures... ;

- Pour le nouveau membre de l'équipe de direction (directrice adjointe du site de L'Isle-sur-la-Sorgue), ces éléments sont une source de connaissance sur les problématiques de l'EPLEFPA ;
- Le pilotage de l'expérimentation a reposé essentiellement sur l'équipe de direction élargie : sans cette implication et cette synergie, le projet n'aurait pas abouti ;
- Certaines données analysées dans le cadre de l'expérimentation ont été utiles dès à présent (c'est-à-dire sans attendre les conclusions du rapport final), telles que l'origine géographique des apprenants ou les CSP des familles.

- **Représentants des personnels**

- Cadre qui, s'il est contractuel, risque de limiter les choix à venir. Par exemple, si un axe n'est pas retenu comme prioritaire dans le cadre de l'autoévaluation, sera-t-il possible malgré tout de le développer, de proposer des projets, d'obtenir des financements ? (Conseil Intérieur du LPA, 15 novembre 2021) ;
- Sollicitation des personnels à de nombreuses reprises depuis plusieurs années : à quoi tout cela sert-il au final ? (idem) ;
- Des représentants des organisations syndicales ont contribué aux entretiens du 8 mars 2022 matin :: enseignant LEGTA, enseignant contractuel LEGTA/LPA, agent régional titulaire LPA.

- **Partenaires**

- Il serait inconvenant de faire un projet en occultant tout ce qui se passe à l'extérieur de l'établissement. Les partenaires de l'EPL ont leur place pour apporter leur expertise, par exemple sur les progrès technologiques. L'attractivité des lycées et de l'Exploitation doit être au centre des problématiques (Conseil Intérieur du LPA, 15 novembre 2021).
- Des partenaires de l'EPL ont contribué aux entretiens du 8 mars 2022 matin : présidente du CA vice-présidente de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse, conseiller municipal de la Ville d'Avignon délégué à l'agriculture, à la restauration scolaire et à la cause animale.

Réponses au questionnaire « Evaluation de l'établissement – Partenaires » (lien via LimeSurvey) : 23 sur 66 invitations à participer envoyées, **soit un taux de participation de 35%**.